



S.A.R.L. de Géomètres Experts WILLEMS - LAVORINI

Christian WILLEMS, géomètre-expert, expert près la Cour d'Appel  
de Nîmes

**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Damien LAVORINI, géomètre-expert

Successeurs de J.L. BAYLE et R.SABOUL

Bornage - Partage - Expertise - Copropriété - Topographie - Implantation - VRD - Urbanisme - Aménagement - Lotissement - Entremise immobilière

# REORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

« NOTICE EXPLICATIVE »

Département du VAUCLUSE (84)  
Commune de SERIGNAN-DU-COMTAT

*Numéro de dossier : O 21066*

*Du 05 juillet 2022*

## **1. Objet**

Le tableau des voies communales et le répertoire des chemins ruraux de la commune de SERIGNAN-DU-COMTAT n'étant plus conforme à la réalité, il nous a été confié par la Mairie par bon pour commande du 07 avril 2021, la mission d'établir ces deux documents de façon conforme à la réalité.

## **2. Documents existants**

Une première réunion s'est déroulée en Mairie le 29 septembre 2021 afin d'effectuer un recensement des documents existants et de planifier la suite de la mission.

Suite à cette réunion, la Mairie nous a transmis les documents suivants :

- Le tableau des voies communales
- Le répertoire des chemins ruraux
- Diverses délibérations de classement et de dénomination de voirie
- Un plan de la commune représentant en partie les voies communes et les chemins ruraux
- Le plan de zonage du PLU

## **3. Réunions avec Madame le Maire et les élus**

Plusieurs réunions en Mairie, nous ont permis :

- De définir le périmètre d'agglomération
- De recenser les voies communales (en distinguant celles à caractère de chemin, de rue, et de place),
- De recenser les chemins ruraux,
- De définir précisément le début et la fin de chaque voie et chemin,
- De nommer chaque chemin et voie par un nom différent

Pour éviter toute ambiguïté, il est proposé de numéroter les voies de cette manière :

- 1 à 100 : voies à caractère de chemin
- 101 à 200 : voies à caractère de rue
- 201 à 300 : voies à caractère de place

Parmi les chemins ruraux incorporés au répertoire des chemins, plusieurs ne possèdent pas de dénomination. Il a été décidé que ces chemins « sans nom » porteront comme dénomination le numéro lui correspondant. Ce sont des chemins ne desservant aucune habitation.

## **4. Dossier complémentaires**

Suite au diagnostic réalisé, il a été mis en évidence plusieurs incohérences entre l'état des lieux et le parcellaire cadastral : chemins ou voies déplacés, chemins occupés ... Pour les mettre en cohérence, il sera nécessaire en fonction des dossiers d'effectuer au préalable une enquête publique.

Il a donc été décidé d'effectuer ces régularisations dans un second temps.

Ces dossiers sont mentionnés dans la colonne commentaire des tableaux avec l'action à réaliser.

Les procédures à réaliser sont détaillées dans le document « O21066 - PROCEDURES COMPLEMENTAIRES ».

## 5. Bilan

Suite au nouveau classement le tableau de classement de voies communales approuvé fait état de :

- 50 voies communales à caractère de chemins, représentant 30 435 ml
- 28 voies communales à caractère de rues, représentant 2174 ml
- 17 voies communales à caractère de places, représentant 431 ml

Soit un total linéaire de 33 040 ml.

Suite à sa création le répertoire des chemins ruraux approuvé fait état de 97 chemins ruraux, représentant 59 920 ml.

## 6. Pièces jointes au dossier d'enquête publique

- Pièce n °1 : Plan des voies communales et des chemins ruraux « Partie NORD »
- Pièce n °2 : Plan des voies communales et des chemins ruraux « Partie SUD »
- Pièce n °3 : Plan des voies communales et des chemins ruraux « Partie VILLAGE »
- Pièce n °4 : Tableau de classement unique des voies communales
- Pièce n° 5 : Répertoire communal des chemins ruraux
- Pièce n°6 : Dossiers de procédures complémentaires

Fait à Orange le 05 juillet 2022  
Pour servir et valoir ce que de droit  
Damien LAVORINI, géomètre-expert